

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026/30 à 2026/48

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 20 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du treize mai deux mille vingt-six, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

M. Alain GRILLET – Mme Thérèse LEBRUN – M. Gérald MOREL –
Mme Karine BOULONNE – M. André BUTSTRAEN – Mme Delphine BLAS - M. Michel VANHEE –
Mme Stéphanie MORELLI – M. Bouchta DOUICHI - Mme Cécile MESANS, Adjoints au Maire.

Mme Céline BERNARD – Mme Marie-Gaëtane BROCHOT –
Mme Isabelle CAMBIER – M. Philippe CLAUW - M. Florent DIXNEUF – M. Damien FEVRIER
– M. Elie KALOGERAKIS – Mme Monique LEROY – M. Lucas LEROY - M. Avisen MAHADOO -
Mme Naïma METDAOUI-BECHROURI – M. Jonathan OTLET – Mme Martine PONCHANT –
M. Serge THERY – Mme Thérèse VANHEE-BENOIT – M. Saïd BECHROURI – M. Patrick
KOLEBACKI – Mme Karima HARIZI – M. Lucas WACRENIER – Mme Christine VANDENBULCKE
- M. Grégory FRANÇOIS, Conseillers Communaux.

EXCUSEES :

Mme Claudie LEFEBVRE - Mme Capucine PIERRARD - Mme Béatrice SYSSAU,
Conseillères Communales

Madame Claudie LEFEBVRE a donné pouvoir à Madame Cécile MESANS

Madame Capucine PIERRARD donne pouvoir à Monsieur Damien FEVRIER

Madame Béatrice SYSSAU a donné pouvoir à Monsieur Grégory FRANÇOIS

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 20 mai 2026

MOTION

2026/30 - MOTION DE SOUTIEN AUX SALAIRES DE VPK LOMME

La population de Lomme et ses élus ont eu connaissance, le 21 avril dernier, de la restructuration du site lommois avec pour conséquence la suppression de 64 emplois sur les 84 que compte l'entreprise.

C'est un coup de tonnerre social et économique pour notre ville car rien ne laissait présager à cette décision du groupe VPK, leader international de solutions d'emballage durables avec 70 usines réparties dans 21 pays et une équipe de 7 000 employés.

Une décision incompréhensible et brutale puisqu'il y a deux ans, VPK avait émis le souhait de se délocaliser à Lomme sur la friche Mossley faisant état d'une volonté d'investir massivement dans un nouveau lieu et un nouvel outil de production.

Depuis l'annonce faite par le groupe, deux rencontres se sont tenues en mairie en présence du Secrétaire général de la préfecture et de la direction France. Olivier CAREMELLE, maire de Lomme a dénoncé l'absence totale de dialogue du groupe qui n'a, à aucun moment, averti les pouvoirs publics des difficultés financières liées à la chute du marché du carton, ni même sollicité un accompagnement de la part des collectivités, comme la Région, ou bien évidemment de l'État. La direction évoque une perte de chiffre d'affaires de 2,5 millions d'euros par an pour le site lommois.

Nous sommes inquiets quant à l'avenir du site qui ne comptera plus que 20 salariés à terme. La direction a confirmé ne pas vouloir fermer le site mais conserver une activité de spécialité autour du collage et du pliage sur quatre lignes de production et une activité de stockage. Pour autant, l'outil industriel majeur que constitue l'onduleuse et qui fournissait le principal de l'activité disparaît totalement.

Le conseil communal prend acte de la décision et la déplore fortement. Nous pensons aux salariés et à l'impact de cette décision sur leur vie personnelle et familiale.

Le conseil communal exige des garanties quant :

- **Au maintien d'une activité sur le site lommois.**
- **A la mise en œuvre d'un dialogue social ouvert et fécond reposant sur les bases de discussion suivantes : propositions de reclassements internes, aides à la mobilité, budget de formation, indemnités de licenciement.**
- **A la pérennité du site considérant que la direction a annoncé un investissement de 2 millions d'euros dans les deux prochaines années pour y mêler activité de production, de logistique, mises aux normes et gains énergétiques.**

Par ailleurs l'Etat, par la voix du Secrétaire général de la préfecture, a confirmé notre souhait de mettre en place une convention de revitalisation et à être particulièrement vigilant. La ville sera amenée à faire des propositions.

Les élus du conseil communal demandent à VPK des engagements clairs quant à l'avenir du site et de mener des négociations avec les salariés à la hauteur du choc subi.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Publié : 04 JUIN 2026



Le Maire de Lomme, ↗

[Handwritten signature]

La présente motion peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Monsieur Xavier BERTRAND
Président de la Région Hauts de France
151 avenue du Président-Hoover
59555 Lille Cedex

Lomme, le 11 mai 2026

Monsieur le président,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation de l'entreprise VPK dont la maison mère vient d'annoncer la suppression de 64 postes au sein de son site lommois qui compte aujourd'hui 84 salariés.

Cette annonce brutale a été faite sans informer le maire que je suis, ni même les services de l'Etat, ni même le Conseil Régional dont une des compétences principales est le développement économique et l'accompagnement des entreprises.

Avec l'Etat, nous avons dénoncé la méthode et l'absence totale de dialogue de la part de la direction de l'entreprise qui n'a, à aucun moment averti sur des difficultés financières liées à la chute du marché du carton, ni même sollicité un accompagnement de la part des collectivités comme la Région que vous présidez ou la MEL mais aussi bien évidemment l'Etat. La direction a évoqué une perte de 2,5 millions de chiffre d'affaires par an pour le site lommois.

Nous avons fait part de nos inquiétudes quant à l'avenir du site qui ne comptera plus que 20 salariés à terme. La direction nous a informé ne pas vouloir fermer le site mais conserver une activité de spécialité autour du collage et du pliage sur quatre lignes de production et une activité de stockage. Pour autant, l'outil industriel majeur que constitue l'onduleuse et qui fournissait le principal de l'activité disparaît totalement.

Nous ne sommes pas rassurés quant au véritable projet du groupe qui prétend s'engager à maintenir une activité industrielle très limitée dans un bâtiment complètement surdimensionné. Pourtant, il y a deux ans, VPK avait émis le souhait de se délocaliser à Lomme sur la friche Mossley faisant état d'une volonté d'investir massivement dans un nouveau lieu et un nouvel outil de production.

Pourtant, lors d'une récente rencontre, Monsieur Patrick LECLERCQ, Directeur Général de VPK carton ondulé, nous a confirmé vouloir assurer la pérennité du site en y investissant 2 millions d'€ dans les deux prochaines années et à côté de l'activité de production déployer une activité de logistique.

Nous avons plaidé pour une diversification de l'activité industrielle pour maintenir un maximum d'emplois sur le site mais la décision est à ce jour irréversible.

Avec le Secrétaire général de la préfecture, nous serons extrêmement vigilants sur le Plan de Sauvegarde de l'emploi (PSE) qui sera présenté et en particulier sur les mesures de reclassement qui seront proposées aux salariés et les conditions du licenciement. VPK est implanté à Tourcoing, à Leers mais aussi dans le Saint-Quentinois. 25 à 30 reclassements ont été évoqués. La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) étudiera dans les semaines à venir ce PSE.

1/2

Par ailleurs, l'Etat nous a confirmé notre souhait de mettre en place une convention de revitalisation.

Monsieur le président, nous souhaitons vous alerter sur cette situation très difficile pour l'emploi local, pour les femmes et les hommes qui œuvrent dans cette entreprise.

Dans les responsabilités qui sont les vôtres, nous serions sensibles à votre engagement à nos côtés afin d'accompagner les discussions avec le groupe et sollicitons l'expertise de vos services sur le sujet particulier du plan d'investissement annoncé.

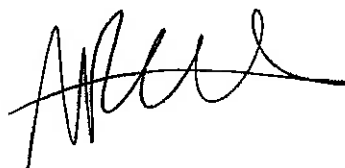
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Olivier CAREMELLE



**Maire de Lomme
Conseiller Départemental du Nord**

Margaux ROUCHET



**Conseillère régionale
Région Hauts de France**

Lomme, le 11 mai 2026

Monsieur le Directeur général,

Je fais suite à notre échange en date du 6 mai 2026 au cours duquel vous m'avez fait part des raisons qui amènent le groupe VPK à se séparer de 64 salariés sur son site lommois.

Avec l'Etat, nous avons dénoncé votre méthode ainsi que l'absence totale de dialogue de votre part. À aucun moment vous n'avez averti des difficultés financières liées à la chute du marché du carton, ni même sollicité un accompagnement de la part des collectivités, comme la Région, ou bien évidemment de l'État. Vous avez évoqué une perte de chiffre d'affaires de 2,5 millions d'euros par an pour le site lommois.

Je vous ai fait part de mes inquiétudes quant à l'avenir du site qui ne comptera plus que 20 salariés à terme. Vous m'avez confirmé ne pas vouloir fermer le site mais conserver une activité de spécialité autour du collage et du pliage sur quatre lignes de production et une activité de stockage. Pour autant, l'outil industriel majeur que constitue l'onduleuse et qui fournissait le principal de l'activité disparaît totalement.

Pourtant, il y a deux ans, VPK avait émis le souhait de se délocaliser à Lomme sur la friche Mossley faisant état d'une volonté d'investir massivement dans un nouveau lieu et un nouvel outil de production. L'annonce de 64 licenciements en est d'autant plus brutale et incompréhensible.

De notre échange, j'ai retenu trois engagements principaux :

- **Maintenir une activité de niche sur le site lommois.**
- **Entreprendre un dialogue social ouvert et fécond reposant sur les bases de discussion suivantes : propositions de reclassements internes, aides à la mobilité, budget de formation, indemnités de licenciement.**
- **Assurer la pérennité du site en y investissant 2 millions d'€ dans les deux prochaines années pour y mêler activité de production, de logistique, mises aux normes et gains énergétiques.**

Avec le Secrétaire général de la préfecture, nous serons extrêmement vigilants sur le Plan de Sauvegarde de l'emploi (PSE) qui sera présenté et en particulier sur les mesures de reclassement qui seront proposées aux salariés et les conditions du licenciement. VPK est implanté à Tourcoing mais à Leers. Vous avez évoqué entre 25 à 30 reclassements.

1/2

Par ailleurs l'Etat, par la voix du Secrétaire général de la préfecture, a confirmé notre souhait de mettre en place une convention de revitalisation. La ville sera amenée à faire des propositions.

En conclusion, il me semblait opportun que le groupe VPK communique lui-même sur le montant d'investissement fléché pour le site lommois. Cette communication, même si elle n'efface pas les licenciements massifs opérés, viendrait confirmer par vos soins que l'entreprise croit toujours en l'avenir de son unité basée à Lomme. Je vous réitère avec force cette demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'expression de ma considération distinguée.

Olivier CAREMELLE



**Maire de Lomme
Conseiller Départemental du Nord**